

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2014



DELIBERATION N° 1

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 29 octobre 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Excusée : : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ)

Secrétaire de séance : Claire ORDONNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Un recensement des habitants de la commune de BOUCAU va être organisé au début de l'année 2015. La collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil Municipal la création de 18 emplois occasionnels d'agents recenseurs à temps non complet conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

Ces agents seront rémunérés sur la base d'un forfait (SMIC mensuel en vigueur au 1^{er} janvier 2015). Ce forfait inclut les frais de transport, les deux demi-journées de formation et la tournée de reconnaissance.

La commune percevra de l'INSEE une dotation forfaitaire calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre de logements qui permettra la rémunération de ces agents.

le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Objet :
Recensement de
la population

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Décide la création de 18 emplois occasionnels d'agents recenseurs.
Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.
Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2015.

Pour extrait certifié conforme
Boucau le 5 novembre 2014
Le Maire,

